

# Bulletin d'inscription - Retraite de Yoga CONNECTIONS NATURELLES



MICRO ENTREPRISE 818 867 236

## Terre Vivante, Mens, 4, 5 et 6 juin 2021

Tarif : 339€ par personne

Nom (\*) Prénom (\*)

date de naissance :

E-mail (\*)

Mobile (\*)

Adresse (\*) CP (\*) Ville (\*) Pays

Niveau de pratique (\*) :  Débutant  Occasionnel  Régulier  Enseignant

---

Participera à la retraite **CONNECTIONS NATURELLES**

Organisateur : Carine TORRES. Pour valider votre inscription, merci d'envoyer un règlement par chèque, espèces ou virement ou paypal ([montaiguille yoga@yahoo.fr](mailto:montaiguille yoga@yahoo.fr)) de 30% (soit 102€)

L'ordre du chèque : Carine TORRES, Mont Aiguille YOGA. Le solde sera à régler 1 mois avant la retraite. Merci d'adresser votre règlement à l'adresse suivante : Carine Torres, 15 allée des Écureuils 38650 Monestier-de-Clermont

Je joins un règlement de :            € par  chèque  virement  autre (espèces) (obligatoire)

---

Mode de transport : dans la mesure du possible, nous favorisons les échanges entre participants pour organiser le transport sur les lieux de stage.

Mode de transport (\*)             voiture             train ou             autocar

Si vous venez en voiture, proposez-vous le covoiturage ?             oui             non

Si oui, indiquer le trajet proposé et le nombre de places disponibles :

Observations particulières (allergies, contraintes, souhaits...) :

---

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de participer nous vous demandons de nous en avertir le plus tôt possible.

- 102€ sont demandés pour réserver votre place.

- Si vous annulez, 50€ seront gardés au titre des frais administratifs

- Si vous annulez avant le 20/04/2021, 68 € seront gardés comme frais administratifs.

- Si vous annulez après le 20/04/2021, il n'y aura pas de remboursement, sauf si un autre participant vient à vous remplacer, auquel cas l'ensemble de la valeur vous sera remboursé.

- Une fois la retraite commencée aucun remboursement ne sera possible\*. \*En cas de décès de quelqu'un proche ou maladie grave il sera cependant possible d'être remboursé, la somme versée moins les frais qui ont pu être engagés.

Nous nous réservons le droit d'annuler la retraite si un minimum de 7 élèves n'est pas atteint, 1 mois avant le début du séjour.

Dans le cas où la retraite devait être reportée du fait d'événement extérieur (covid ou pandémie notamment), le même contrat sera valable avec application des mêmes possibilités d'annulation ou de report sur une autre retraite.

Date et signature :